Cinquante troisième année. - N° 86 A Vendredi 3 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2451

28 – EURE-ET-LOIR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Extrait de jugement

Date : 24 avril 2019.
Jugement d'interdiction de gérer.
799 301 312 RCS Chartres.
AUTO-ECOLE DE LUCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : en france et à l'étranger : activité d'auto-école pour conduite de voitures, automobiles, motos et camions. et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes..
Adresse : 112, rue de la République, 28110 Lucé.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur KUBLER Arnaud pour une durée de 5 ans et à l'encontre de Monsieur CHAUFFETE Cédrik pour une durée de 5 ans.